



En 2008, 4 500 salariés  
ont été recrutés pour  
la saison estivale sur  
l'arrondissement de  
Sartène.

Maison de l'emploi **SUD**  
**CORSE**

**L'emploi saisonnier**

## Synthèse

*L'arrondissement administratif de Sartène, qui couvre l'extrême sud de la Corse, compte plusieurs destinations touristiques très prisées. Pour assurer l'accroissement d'activité dû aux flux de vacanciers, 4 500 saisonniers ont été recrutés en 2008, principalement dans les hôtels et restaurants, mais aussi les commerces.*

*La saison dure sept mois avec 21% des saisonniers recrutés dès avril et 20% des contrats qui s'achèvent en octobre.*

*La main d'œuvre est principalement jeune et composée d'employés. On note que 46% des saisonniers ont moins de 25 ans et 64% des contrats courts (juillet-août) les concernent.*

*Les plus de 45 ans occupent 11% des emplois saisonniers mais 22% des emplois de plus de 6 mois.*

*Par ailleurs, 38% des saisonniers viennent du continent soit 1700 personnes. Ils occupent plus souvent des emplois qualifiés que ceux vivant sur l'île.*

*Au total, 37% des établissements du privé de l'arrondissement sont concernés par le travail saisonnier. Cette proportion est de 87% dans les restaurants, 90% dans les hôtels et 98% dans les campings.*

*Enfin, il faut souligner, qu'au pic de l'été, un emploi du secteur privé sur trois est saisonnier.*

## Méthodes

**Source utilisée** : les Déclaration annuelles de données sociales (DADS).

Cette formalité déclarative, que doit accomplir annuellement toute entreprise employant des salariés, est destinée aux administrations sociales et fiscales. Les employeurs sont tenus de communiquer diverses informations pour tous leurs salariés. Le champ des DADS comprend l'ensemble des employeurs et de leurs salariés sauf les salariés de l'agriculture et de la sylviculture, les agents des organismes de l'Etat, titulaires ou non, les services domestiques et les activités extra-territoriales.

Pour la mise à jour de ces données, seuls les emplois relevant du secteur privé ont été retenus. N'y figurent donc pas en particulier ceux relevant des collectivités territoriales, de la fonction publique hospitalière et des établissements publics.

### Définitions

Emploi saisonnier : emploi remplissant les trois conditions suivantes :

- relever d'activités dites touristiques au sens large (cf. Annexe page 9);
- débuter et se terminer au cours de la période dite de "saison" (du 1er avril au 31 octobre) ;
- générer un nombre de jours et d'heures travaillés suffisant. En particulier, les emplois de moins d'un mois n'ont pas été retenus.

Il ne s'agit donc pas de contrats saisonniers au sens juridique du terme.

Emploi équivalent temps plein : nombre d'emplois correspondant à des salariés qui travaillent à temps complet du 1er janvier au 31 décembre (à temps plein). On le calcule par le nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à temps plein.

Salaire : il s'agit de la rémunération nette. Il est calculé à partir du net fiscal disponible dans les DADS. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG et CRDS. Il ne comprend pas les participations.

Salaire horaire médian : seuil de salaire horaire qui partage les effectifs salariés en deux groupes : la moitié des salaires perçoivent un salaire horaire inférieur à cette valeur, l'autre moitié un salaire horaire supérieur.

Commerce alimentaire : sont également comptés dans le commerce alimentaire, les boulangeries, les pâtisseries et les boucheries artisanales.

Commerce : commerce de gros et de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles.

Autres activités touristiques : sont réunies principalement dans les autres activités touristiques, les cafés, le transport, et les activités de services divers.

En 2008, les activités liées au tourisme ont généré 4 500 emplois saisonniers dans l'arrondissement de Sartène. Les recrutements les plus nombreux ont lieu dans le secteur des « hôtels et restaurants » et du commerce de détail. Plus précisément, 37% des saisonniers travaillent dans un établissement d'hébergement (hôtel, camping, résidence ou centre de vacances), 31% dans un restaurant et 20% dans un commerce, alimentaire ou non. Les autres sont salariés dans des activités diverses telles que les autres activités touristiques, les cafés, le transport, et les activités de services divers.

### Plus d'un saisonnier sur cinq travaille dès avril

La saison dure sept mois : elle démarre dès le mois d'avril et s'étend jusqu'en octobre. En avril, 21% des saisonniers sont embauchés et fin mai, 44% sont déjà recrutés. En octobre, 20% des contrats prennent fin. Les embauches précoces garantissent souvent un emploi durable sur la saison : 81% des contrats commençant en avril durent plus de 5 mois et 45% se prolongent même jusqu'en octobre. Les recrutements de mai sont de plus courte durée.

### La moitié des saisonniers débutent en juin-juillet pour finir en août-septembre

Répartition des emplois de saisonniers selon le mois de début et d'achèvement du contrat dans l'arrondissement de Sartène en 2008

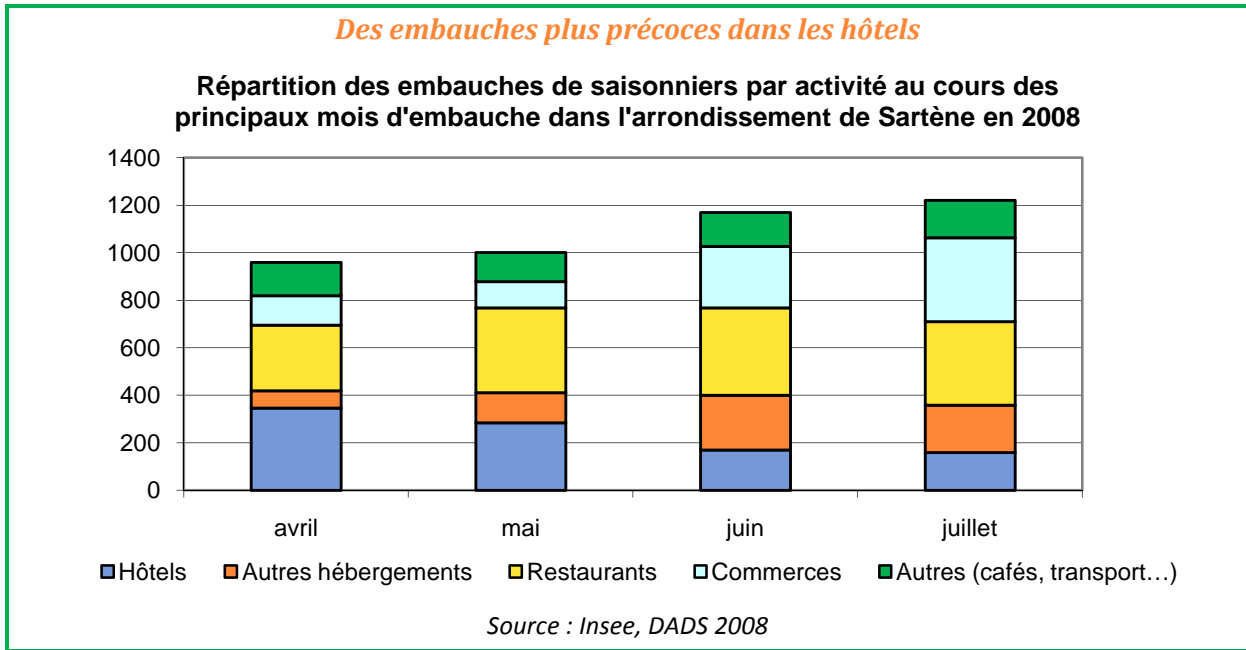
Mois de fin de contrat	Mois d'embauche						Ensemble des emplois selon le mois d'achèvement	%
	avril	mai	juin	juillet	août	septembre		
mai	1,0						1,0	1,0
juin	1,1	1,5					2,6	2,6
juillet	0,8	1,4	1,8				4,0	4,0
août	1,3	2,8	8,8	17,6			30,5	30,5
septembre	7,6	11,2	13,2	8,1	1,9		42,0	42,0
octobre	9,5	5,3	2,3	1,4	0,6	0,7	19,9	19,9
<b>Ensemble des emplois selon le mois d'embauche</b>	<b>21,3</b>	<b>22,3</b>	<b>26,0</b>	<b>27,2</b>	<b>2,5</b>	<b>0,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, DADS 2008

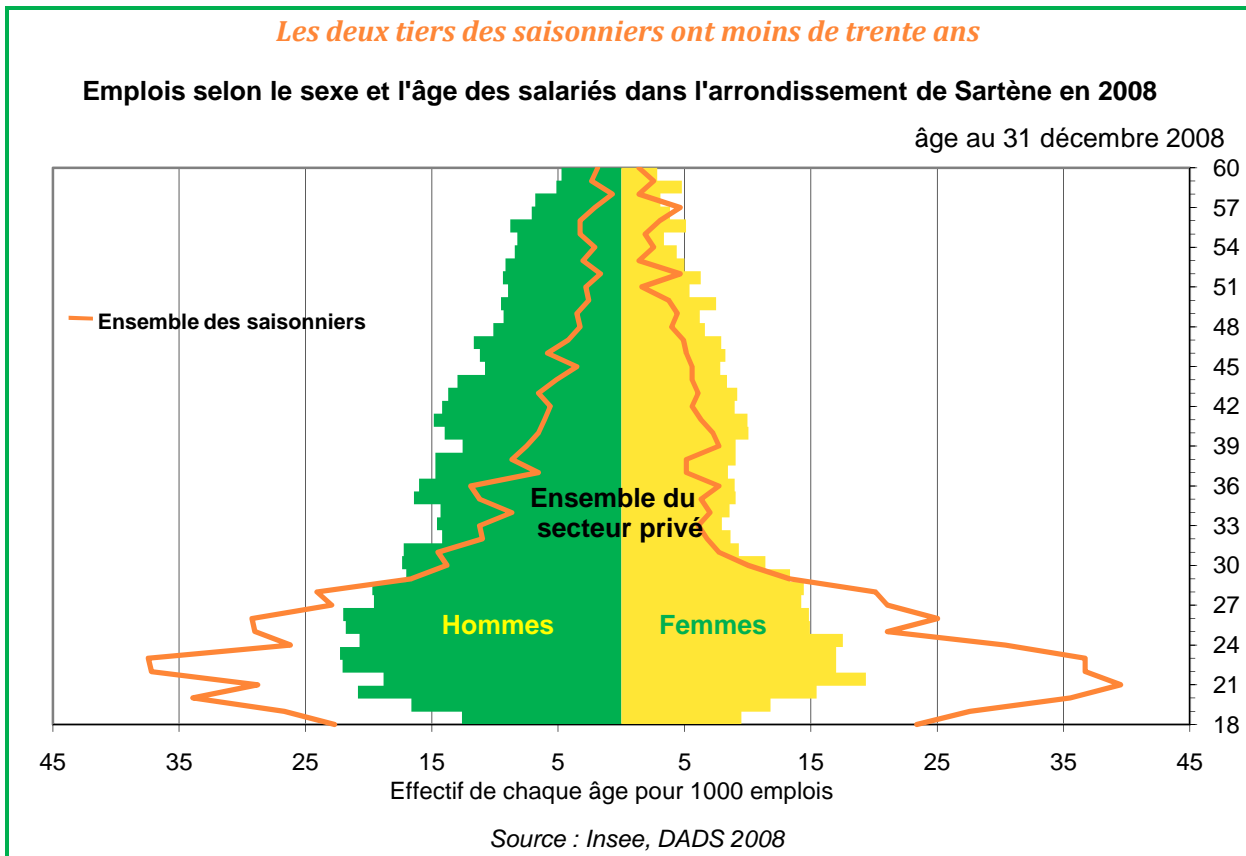
C'est toutefois au cours des mois de juin et juillet que la majorité des embauches ont lieu : 2 400 sur la période soit 53%. Les contrats sont alors de très courte durée. En particulier, les deux tiers des salariés embauchés en juillet finissent leur contrat en août. La moitié des recrutements de juin s'achèvent en septembre.

### Saison plus longue dans les hôtels

55% des saisonniers travaillent plus de trois mois d'affilée. Les hôtels offrent davantage de contrats longs : 56% durent plus de quatre mois. C'est plus que dans les autres types d'hébergements où 52% des contrats durent moins de 3 mois. En effet, les campings et centres de vacances ont généralement des périodes d'ouverture plus brèves. Le commerce embauche pour des laps de temps encore plus limités : deux contrats sur trois n'excèdent pas trois mois.



Les emplois de courte durée concernent essentiellement les jeunes. Alors qu'ils représentent 46% des effectifs de saisonniers, les moins de 25 ans assument 64% des contrats de moins de 2 mois. Il s'agit sans doute pour l'essentiel de « jobs d'étudiants ». A l'inverse, les plus de 45 ans occupent 22% des contrats de plus de 6 mois alors qu'ils représentent 11% de la main d'œuvre.



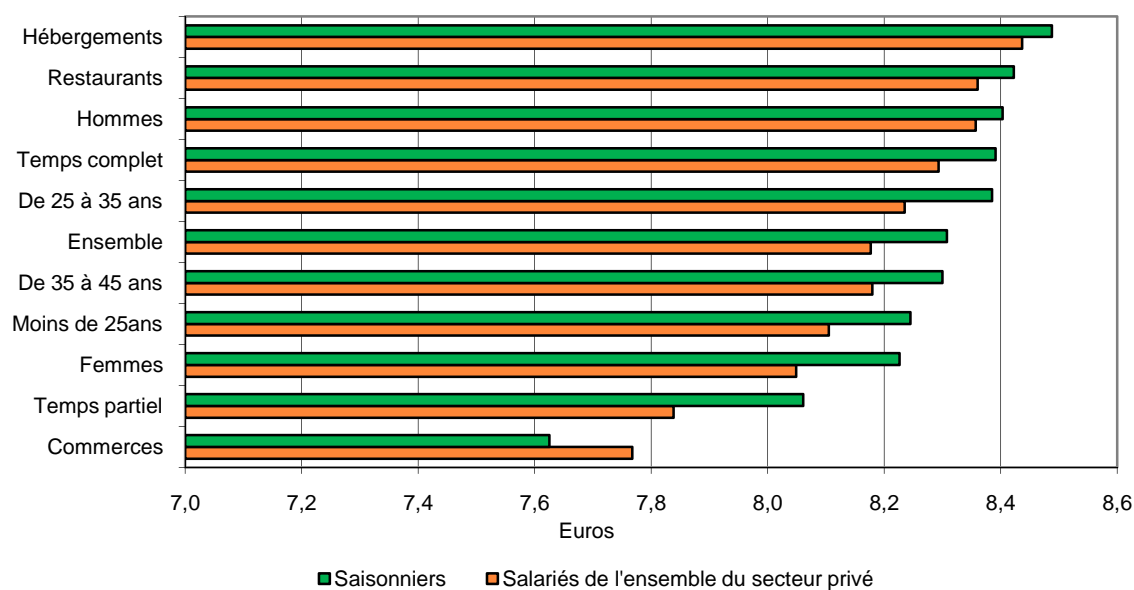
## Surtout des employés

Plus de deux saisonniers sur trois sont des employés. Les postes d'ouvriers concernent deux saisonniers sur dix et parmi eux, les ouvriers qualifiés de type artisanal (cuisiniers, commis de cuisine, boulangers-pâtisseries, bouchers-charcutiers) prédominent. Les emplois d'encadrement et professions intermédiaires sont moins fréquents : 12% des saisonniers et on les retrouve surtout dans les établissements hôteliers.

Globalement, le niveau de salaire chez les saisonniers est plus faible : la moitié perçoit moins de 8,4 euros net de l'heure, soit 3% de moins que l'ensemble des salariés du secteur privé de l'arrondissement. Parmi les saisonniers, les employés sont les moins bien rémunérés : leur salaire net horaire médian s'élève 8,3 euros contre 8,6 pour les ouvriers et 9,6 pour les professions intermédiaires et d'encadrement. Toutefois, leur rémunération est un peu plus élevée que celle de l'ensemble des employés du secteur privé de l'arrondissement, à l'exception de ceux travaillant dans le commerce. Les activités d'hébergement et les restaurants rétribuent davantage leurs employés, saisonniers ou non. Le salaire des employés est également plus élevé chez les hommes, les 25-35 ans et les salariés à temps complet.

### Les employés un peu mieux rémunérés quand ils sont saisonniers

Salaire horaire net médian des employés de commerce et de services, salariés dans l'arrondissement de Sartène en 2008



**Champ** : employés de commerce et personnels des services directs aux particuliers (hors apprentis et stagiaires).  
Ce champ qui exclut les employés administratifs représente 94 % des postes d'employés saisonniers.

Source : Insee, DADS 2008

## 1700 saisonniers venus du continent

Sur les 4 500 emplois de saisonniers pourvus en 2008, 1 700 concernaient des personnes venues du continent. On note que ces derniers occupent plus souvent des emplois qualifiés que ceux vivant sur l'île. En effet, alors qu'ils occupent 38% des emplois saisonniers, ils représentent 62% des professions intermédiaires et d'encadrement et 51% des postes d'ouvriers qualifiés de type artisanal. A l'opposé, ils représentent seulement 15% des employés de commerce.

Le commerce de détail fait appel dans seulement 20% des cas à des saisonniers venant d'autres régions. Dans l'hébergement-restauration, cette proportion s'élève à 44%.

### Des postes d'encadrement plus fréquents chez les saisonniers venant du continent

Répartition des saisonniers salariés dans l'arrondissement de Sartène par catégorie socioprofessionnelle selon le lieu de résidence au 1er janvier 2008

Catégorie socioprofessionnelle	Corse	Continent	Ensemble	%
Chefs d'entreprises salariés, cadres et professions intermédiaires	7,5	19,9	12,2	
Employés	73,3	57,5	67,3	
<i>dont : personnels des services directs aux particuliers</i>	46,7	48,9	47,5	
<i>employés de commerce</i>	21,5	6,4	15,8	
Ouvriers	19,3	22,6	20,5	
<i>dont : ouvriers qualifiés de type artisanal</i>	11,0	18,6	13,9	
<b>Ensemble</b>	100,0	100,0	100,0	

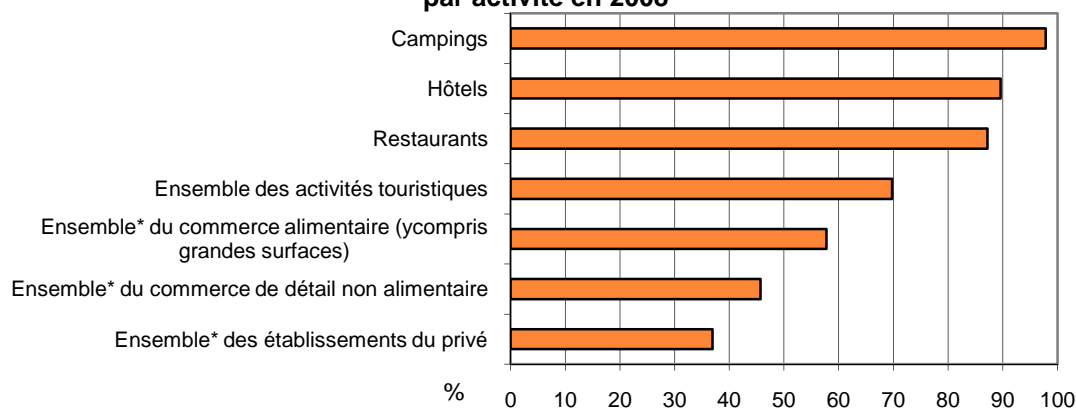
Source : Insee, DADS 2008

## Des saisonniers dans 750 établissements

En 2008, 750 établissements ont embauché un ou plusieurs saisonniers. C'est plus du tiers des établissements employeurs du secteur privé de l'arrondissement.

### Un fort recours au travail saisonnier

Proportion des établissements salariant au moins un saisonnier parmi les établissements employeurs de l'arrondissement de Sartène par activité en 2008



\* Y compris activités non touristiques

Source : Insee, DADS 2008

## La saison, une composante essentielle de l'emploi de l'arrondissement

L'impact de la saison touristique sur l'emploi dans l'arrondissement de Sartène est très important : 29% des emplois salariés par le secteur privé durant l'année 2008 sont saisonniers. Toutefois, cette proportion est réduite de moitié en raisonnant en équivalent temps plein.

### Au pic de l'été, un emploi du secteur privé sur trois est saisonnier

Les emplois saisonniers par catégorie socioprofessionnelle dans l'arrondissement de Sartène en 2008

Catégorie socioprofessionnelle	Nombre d'emplois saisonniers			Part des emplois saisonniers dans ceux du secteur privé de l'arrondissement (en %)		
	dans l'année	en équivalent temps plein	au 31 juillet	dans l'année	en équivalent temps plein	au 31 juillet
Chefs d'entreprises salariés, cadres et professions intermédiaires	547	172	488	21,2	10,8	22,4
Employés	3026	761	2757	41,9	22,5	44,9
<i>dont : personnels des services directs aux particuliers</i>	2132	565	1934	62,9	43,2	66,0
employés de commerce	708	145	649	34,1	14,4	37,3
Ouvriers	923	258	835	16,1	8,0	18,9
<i>dont : ouvriers qualifiés de type artisanal</i>	623	174	566	23,9	12,0	27,4
<b>Ensemble</b>	<b>4497</b>	<b>1191</b>	<b>4081</b>	<b>28,9</b>	<b>14,5</b>	<b>32,0</b>

Source : Insee, DADS 2008

**Annexe : Liste des activités dites « touristiques »**

Code APE	Libellé
1013B	Charcuterie
1051C	Fabrication de fromage
1052Z	Fabrication de glaces et sorbets
1071B	Cuisson de produits de boulangerie
1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
1071D	Pâtisserie
1072Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
1089Z	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
1101Z	Production de boissons alcooliques distillées
1102B	Vinification
1320Z	Ennoblement textile
2313Z	Fabrication de verre creux
2319Z	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique
2341Z	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
3213Z	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires
3315Z	Réparation et maintenance navale
3700Z	Collecte et traitement des eaux usées
3811Z	Collecte des déchets non dangereux
3821Z	Traitement et élimination des déchets non dangereux
4634Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons
4638B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de poissons, crustacés et mollusques
4639B	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé
4711A	Commerce de détail de produits surgelés
4711B	Commerce d'alimentation générale
4711C	Supérettes
4711D	Supermarchés
4711E	Magasins multi-commerces
4711F	Hypermarchés
4719A	Grands magasins
4719B	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé
4721Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
4723Z	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
4724Z	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
4725Z	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
4726Z	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé
4729Z	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
4751Z	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé
4752B	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m <sup>2</sup> et plus)
4761Z	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
4762Z	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
4764Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
4771Z	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
4772A	Commerce de détail de la chaussure
4772B	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage
4773Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
4775Z	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
4777Z	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
4778A	Commerces de détail d'optique
4778C	Autres commerces de détail spécialisés divers
4779Z	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
4781Z	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
4782Z	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés

4789Z	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés
4910Z	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
4931Z	Transports urbains et suburbains de voyageurs
4932Z	Transports de voyageurs par taxis
4939A	Transports routiers réguliers de voyageurs
4939B	Autres transports routiers de voyageurs
5010Z	Transports maritimes et côtiers de passagers
5110Z	Transports aériens de passagers
5221Z	Services auxiliaires des transports terrestres
5222Z	Services auxiliaires des transports par eau
5223Z	Services auxiliaires des transports aériens
5510Z	Hôtels et hébergement similaire
5520Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
5530Z	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
5610A	Restauration traditionnelle
5610C	Restauration de type rapide
5621Z	Services des traiteurs
5630Z	Débits de boissons
5914Z	Projection de films cinématographiques
6820A	Location de logements
6831Z	Agences immobilières
6832A	Administration d'immeubles et autres biens immobiliers
7420Z	Activités photographiques
7711A	Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers
7721Z	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
7729Z	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques
7810Z	Activités des agences de placement de main-d'œuvre
7911Z	Activités des agences de voyage
7912Z	Activités des voyagistes
7990Z	Autres services de réservation et activités connexes
8121Z	Nettoyage courant des bâtiments
8230Z	Organisation de foires, salons professionnels et congrès
8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
8552Z	Enseignement culturel
8621Z	Activité des médecins généralistes
8690A	Ambulances
8690D	Activités des infirmiers et des sages-femmes
9001Z	Arts du spectacle vivant
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant
9004Z	Gestion de salles de spectacles
9102Z	Gestion des musées
9103Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
9104Z	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
9200Z	Organisation de jeux de hasard et d'argent
9311Z	Gestion d'installations sportives
9312Z	Activités de clubs de sports
9319Z	Autres activités liées au sport
9321Z	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
9329Z	Autres activités récréatives et de loisirs
9601A	Blanchisserie-teinturerie de gros
9601B	Blanchisserie-teinturerie de détail
9602B	Soins de beauté
9604Z	Entretien corporel
9609Z	Autres services personnels n.c.a.